



Atelier SCoT « Environnement et aménagement de l'espace »

Actes du jeudi 21/12/06
Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen

« De la cité Ducale aux lotissements pavillonnaires : Les dynamiques du paysage métropolitain »

Introduction

Madame Josette BENARD, membre du bureau du syndicat mixte Caen-Métropole, préside ce premier atelier, qui traite des caractéristiques globales du cadre de vie.

Si ce sujet est traité dans le dernier atelier de la 1^{ère} session, cela répond à une logique de travail. C'est aussi parce que l'Environnement, c'est : notre cadre de vie, le milieu récepteur des activités humaines, les déplacements, les manières de vivre. Il est intéressant de noter que cet atelier est le plus fréquenté.

Le sujet est abordé dans un premier temps sous la forme d'un exposé de François BARBET de l'AUCAME présentant le cadre physique du territoire métropolitain, puis les modes d'occupation de l'espace et les phénomènes d'urbanisation qui se sont manifestés ou se manifestent encore aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, Pierre BRUNET, ancien professeur de géographie de l'université de Caen, nous présentera les dynamiques du paysage métropolitain.

Puis dans un troisième temps, Patrice DUNY, directeur de l'AUCAME exposera les ressorts de l'urbanisation récente en France.

Enfin Myriam BASLE présentera un bilan actualisé de l'environnement en France.



« Notre objectif premier est de construire une vision partagée du territoire de Caen-Métropole ».

Mme Josette BENARD
Présidente de l'atelier

Les dynamiques du paysage métropolitain. M. François BARBET, AUCAME

1. Le cadre physique

Le territoire de Caen Métropole correspond à un plateau calcaire orienté Est/Nord Est, d'altitude comprise entre 35 et 250 m.

Il est entaillé par des vallées et notamment celle de l'Orne. Le réseau hydrographique de Caen-Métropole est assez limité comparativement au réseau hydrographique départemental. Il est encadré, à l'ouest par la Seulles et à l'Est par la Dives et ses marais. Il est structuré par l'Orne, et son canal à partir de Caen. Il est aussi structuré par les principaux affluents de l'Orne que sont l'Odon et la Laize.

Ce réseau hydrographique représente un linéaire de 435 km dont 37 km correspondent à l'Orne.

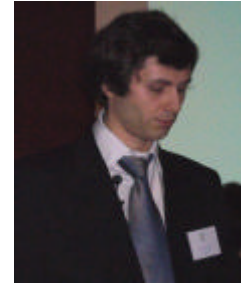
La géologie est dominée par la formation calcaire de la plaine de Caen (datée du Bathonien). Les vallées présentent des limons alluviaux et à l'Est du territoire, on note la présence d'argiles de la transgression flandrienne.

Le climat local est qualifié d'océanique tempéré. L'amplitude thermique est faible. Les températures moyennes sont comprises entre 5 et 20°C. Les précipitations, dont la moyenne annuelle est de 700 mm. sont réparties annuellement de façon plus ou moins homogène. Cette moyenne permet d'affirmer la relative sécheresse de la plaine de Caen, comparativement aux territoires qui lui sont limitrophes. Les vents dominants sont globalement orientés Sud-ouest.

2. Le cadre paysager

Quatre entités paysagères se distinguent sur le territoire métropolitain :

- La côte de Nacre constitue la façade littorale du territoire de Caen Métropole. Cette façade présente un éventail de faciès sur un linéaire de 19,2 km. Elle se caractérise par de larges estrans sableux (sur +/- 1 km.) qui laissent apparaître des écueils rocheux lors des gros coefficients de marée. Le trait de côte est matérialisé, tantôt par de petites falaises calcaires, tantôt par un cordon dunaire résiduel ;
- La plaine de Caen constitue un paysage ouvert. Elle possède une vocation openfield très marquée. La surface agricole moyenne utilisée est de +/- 77 000 ha. Les terres agricoles du territoire ayant une forte rentabilité : de l'ordre de 120 q./ha. (contre 70 q./ha. à l'échelon national) ;
- Les vallées sont quant à elles peu représentées, faiblement encaissées et abondamment arborées ;
- L'estuaire de l'Orne d'une longueur de 16 km. et d'une largeur à son embouchure variant de 250 m. à 2 km., est un espace d'une valeur écologique et patrimoniale remarquable. C'est aussi un espace fortement convoité où interfèrent de nombreux usages et usagers.



« L'extension urbaine ne s'est pas faite à partir de la ville-centre, mais à partir des bourgs relais et des villages de la proche banlieue caennaise ».

M. François BARBET
AUCAME

3. Les dynamiques de l'occupation de l'espace

Un territoire urbanisé...qui s'artificialise.

L'espace métropolitain est très urbanisé au regard de la Basse-Normandie et du Calvados. A une échelle plus fine, l'urbanisation se concentre au cœur, sur l'agglomération, sur le littoral et le long des axes routiers.

La tendance actuelle est à une extension de l'urbanisation sur les franges du territoire de Caen-Métropole. Cela se traduit par un rythme d'artificialisation soutenu et constant, et proportionnellement plus important que dans le Calvados et en Basse-Normandie. Entre 1999 et 2004, 1 584 ha. ont été artificialisés sur Caen-métropole. En 1999, la surface artificialisée par habitant est de 7 m². Les activités économiques représentent une part prépondérante dans le phénomène d'artificialisation : 73% en 2004. La part de l'habitat correspond à 22 %, celle des infrastructures : 5%.

Le territoire de Caen-Métropole est relativement dense : 360 ha./km² (contre 109 ha./km² en France). Les zones les plus denses se situent en cœur d'agglomération et sur la frange littorale, tandis que les plus faibles densités recensées (moins de 40 hab./km²) se situent au Sud et à l'Est de Caen-Métropole.

Les différentes étapes de l'urbanisation métropolitaine : une succession de phénomènes

La métropole caennaise présente un modèle de développement urbain original, divisé en 4 phases distinctes :

- En premier lieu, Caen, ville moyenne, n'a pas d'agglomération. Des bourgs relais existent dans la plaine ;
- La seconde phase correspond à un essor de la ville-centre, au renforcement des bourgs relais puis à l'apparition de la banlieue de Caen ;
- Ensuite, une première phase de périurbanisation renforce les villages les plus proches de la banlieue de Caen ;
- Une deuxième phase de périurbanisation apparaît. Plus lointaine, elle constitue une deuxième couronne de développement.

L'originalité de ce modèle de développement réside dans le fait que l'extension urbaine ne se fait pas à partir de la ville-centre, mais à partir des bourgs relais et des villages de la proche banlieue caennaise qui structurent le territoire métropolitain.

Un autre phénomène d'urbanisation s'est manifesté sur le territoire : il s'agit de *l'urbanisation du littoral*. Ce n'est pas un phénomène très ancien. A l'origine, les villages étaient situés en retrait du littoral. Ils avaient plutôt tendance à favoriser les relations avec la plaine de Caen. A partir du début du XX^{ème} siècle, ils se sont orientés vers la côte (Cf. le développement des stations balnéaires). Cette urbanisation littorale s'est

confirmée et renforcée lors de la première phase de périurbanisation de l'agglomération caennaise des années 70.

La côte de Nacre est la côte la plus urbanisée du Calvados. Sur une bande de 100 m. elle concentre 86 % de façade urbanisée (la moyenne départementale étant de 49 %). Elle se positionne aussi parmi les côtes les plus urbanisées du Calvados au regard d'une bande de un kilomètre avec 89 % de façade urbanisée, contre 74 % dans le Calvados.

Les dynamiques de nos paysages métropolitains.

M. Pierre BRUNET

Force est de constater une diversité des paysages sur le territoire de Caen-Métropole, en dehors de l'agglomération au sens strict du terme.

Cette diversité se traduit au sein de 7 unités paysagères distinctes :

- La campagne septentrionale.
Il s'agit d'une campagne découverte aux parcelles remembrées, comprenant une grande diversité de cultures. Elle est parsemée de nombreux villages très convoités par la périurbanisation car localisés le long de la frange littorale ;

- La campagne méridionale.
Cette campagne est constituée de villages reconstruits après les combats de 1944. La densité des villages est moins importante que dans la campagne septentrionale. Des nuances locales existent : on distingue ainsi la plaine agricole remembrée, des vallons (Cf. La Muance).

Ces deux paysages de campagne occupent une place prépondérante sur le territoire mais ils sont aussi entourés par une série de paysages beaucoup plus réduits en superficie :

- Le littoral de la côte de Nacre.
Il s'agit d'un paysage aujourd'hui presque totalement urbanisé où subsistent quelques fenêtres agricoles ou naturelles (ex : les petites falaises de Luc-sur-Mer, l'estuaire de l'Orne) ;

- Les marais de la Dives.
Autrefois, ce marais était dépourvu d'arbres (ce phénomène s'expliquant par la proximité des cours d'eau).

- Les avant-buttes augeronnes.
Elles forment un alignement de basses collines de 35 à 60 m. d'altitude qui s'allongent depuis la mer, au Nord, jusqu'à Mézidon, au Sud. C'est un bocage doté de haies importantes, de nombreux vergers de pommiers et de quelques bois importants (ex : Bois de Bavent).

- Le pré-bocage.
Le pré-bocage englobe une dizaine de communes du plateau qui s'élève progressivement de Caen vers le Sud-ouest, de part et d'autres de la vallée de l'Odon. Cet espace présente une double opposition paysagère : les plateaux agricoles des grandes cultures remembrées ; les plateaux de campagne découverte des environs de Caen.



« Il n'y a donc certainement pas de recettes simples à chercher, mais des recettes localisées ».

M. Pierre BRUNET
Université de Caen

- Le Cinglais.

Cet ensemble paysager est composé d'un massif boisé, en propriété privée, et de la vallée de la Laize. Le massif boisé fournissait autrefois du bois de boulange. Quant à la vallée de la Laize, elle est d'une grande diversité écologique et reste aujourd'hui témoin de l'ancienne activité industrielle (de nombreux moulins et tanneries subsistent encore).

Ces différents paysages évoluent très rapidement. Bien que les paysages se soient toujours transformés, et si autrefois on pouvait parler de continuité dans les transformations, aujourd'hui le terme d'évolution semble plus approprié.

La cause principale de ces évolutions est la périurbanisation qui se manifeste à la fois par l'apparition de nouvelles voies de communication, par l'extension des zones de résidence, de zones d'activités variées et de zones consacrées aux loisirs.

Cette périurbanisation a plusieurs conséquences. Ainsi, avec la création de nombreux lotissements, les lignes d'arbres ou de haies qui entouraient jadis les fronts construits laissent aujourd'hui place à un front villageois bâti. L'étalement conduit aussi à la coalescence des villages entre eux. L'équilibre espace agricole/espace villageois est alors remis en cause.

D'autres évolutions concernent celles de paysages particuliers. Par exemple, le marais de la Dives connaît une multiplication de gabions, une disparition de ses haies et un recul de sa fonction pastorale au profit des plantations de peupliers. Dans le pré-bocage, l'avancée des labours se fait en partie par destruction du paysage bocager.

Des évolutions d'un autre genre viennent aussi réorganiser la campagne méridionale de Caen, notamment avec la mise en place du Plan Départemental de l'Energie Eolienne. Déjà une trentaine d'éoliennes, d'une hauteur de 120 mètres, ont été acceptées par le Préfet et sont déjà en activité. En termes d'impact paysager, ces éoliennes posent un problème d'insertion dans l'espace. Mener une véritable réflexion sur leur disposition peut permettre de les insérer au mieux dans les paysages (Exemple de Chicheboville où les éoliennes suivent et donc renforcent l'inscription dans le paysage d'un vieux chemin gaulois).

En conclusion, Monsieur Pierre Brunet, tente d'interpeller sur la banalisation en cours de ces paysages métropolitains. Il pousse à l'extrême l'évolution actuelle pour poser cette question : « Pourra-t-on éviter que tout cet ensemble devienne une plaine agricole nue couverte de vergers, d'éoliennes et de vastes lotissements de pavillons ? ».

Les ressorts de l'urbanisation récente en France.

M. Patrice DUNY, Directeur de l'AUCAME

La ville est organisée physiquement de manière à optimiser les possibilités de rencontres entre les individus. C'est pourquoi l'espace urbain concentre sur un espace restreint un nombre important de fonctions : activités de production, activités commerciales, services publics, habitat, culture et loisirs.

En ville, ce n'est pas la distance qui compte, mais le temps de trajet. C'est pourquoi, jusqu'au développement des transports motorisés, l'échelle de la ville était celle du piéton.

En raison de l'explosion de la mobilité motorisée, notamment automobile, le modèle de la ville ancienne, distincte de la campagne et organisée autour d'un centre-ville unique et fort, tend à disparaître.

Aujourd'hui la ville ne correspond plus à l'image d'espace physique bâti : elle englobe de vastes zones agricoles, l'urbanisation n'est plus continue et les centres (commerciaux, économiques, administratifs, culturels et de loisirs) se multiplient. C'est pourquoi on ne parle plus seulement de ville, mais également de « métropole » ou dans le cas de l'Ile-de-France, de « région urbaine ».

Ce mode de développement urbain constitue en fait la traduction dans l'espace de profondes mutations sociales : l'individualisation des comportements, la moindre stabilité dans l'emploi, les nouveaux comportements démographiques (allongement de la durée de la vie, recompositions familiales ...).

En fonction de leurs moyens financiers, les ménages recherchent la localisation optimale pour leur logement : celle qui offre, dans le cadre le plus agréable possible, le plus de choix en matière d'emploi et de services à une distance-temps acceptable.

Des enjeux pour l'avenir

Le mode actuel de développement de la ville ne peut pas perdurer éternellement, car il crée de redoutables effets pervers.

Les nouveaux comportements sociaux font que le nombre moyen de personnes par logement ne cesse de diminuer. Il faut donc construire de plus en plus de logements pour loger les habitants.

Plus on construit d'infrastructures nouvelles, plus on augmente la capacité de choix des ménages, plus on étend la région urbaine et plus on éparpille la population.

La majorité des fonctions urbaines, et notamment l'emploi, restent concentrées dans un nombre restreint de centres. Le mode de développement de la ville induit donc une augmentation continue de déplacements de plus en plus longs. Ces déplacements saturent les infrastructures de l'espace bâti.

L'éparpillement des habitants sur un espace de plus en plus grand rend impossible la desserte de tous par les transports en commun. Il favorise l'utilisation de l'automobile qui dégrade considérablement la qualité de l'air.



« Il faut éviter de prendre des décisions irréversibles. Pensons toujours dans la construction, comme dans l'aménagement réversibilité ».

M. Patrice DUNY
AUCAME

Enfin, ce mode de développement est profondément ségrégatif. Les ménages qui ont les moyens se regroupent dans les sites les plus attractifs. Les ménages les moins aisés n'ont pas, ou moins, le choix. Cette tendance ségrégative est, on l'a vu à l'automne 2005, porteuse de tensions sociales.

Un bilan de l'environnement en France : des indicateurs clés à surveiller.

Mme. Myriam BASLE, AUCAME

La prise de conscience des enjeux environnementaux a fortement progressé en France au cours de ces dernières années.

Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les variations de la qualité de l'air de l'eau, de nos ressources naturelles sont autant de thèmes mis sur le devant de la scène qui ne peuvent désormais plus être ignorés des processus décisionnels, que ce soit au niveau local, régional, national qu'à l'échelle de notre planète.

La notion de développement durable a été élaborée en réponse aux deux impasses majeures de notre mode de développement : les dégradations environnementales ; les fractures sociales. Mis à l'honneur dans le rapport Brundtland en 1987, le développement durable est un mode de développement conciliant l'efficacité économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale.

En 2003, la France a adopté à son tour une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui constitue la feuille de route du Gouvernement en la matière pour cinq ans. Cette stratégie fait entrer le développement durable dans une phase de mise en œuvre concrète intégrant aussi bien l'Etat, les collectivités locales, les consommateurs, que les entreprises. Elle concerne la société dans son ensemble. En 2005, avec l'adoption de la Charte de l'Environnement intégrée dans le Préambule de sa Constitution, la France reconnaît les valeurs du développement durable et affirme des droits et des devoirs en matière d'éco-responsabilité.

Notre planète connaît des perturbations anthropiques conséquentes en matière environnementale. L'IFEN vient à ce titre de publier en cette fin d'année 2006 un bilan actualisé de l'environnement en France au regard d'une série d'indicateurs.

La projection de ces mêmes indicateurs, à l'échelon bas-normand et calvadosien, dresse un portrait général plutôt positif de notre territoire, bien que certains indicateurs relatifs à la qualité de l'eau et à la gestion des déchets ne soient pas positifs.

Un second constat concerne le volet paysager des 143 communes de Caen-Métropole : ce territoire est riche d'entités paysagères à forte identité. Si nous voulons préserver cette qualité paysagère, cette diversité des espaces (comme le soulignait M. Brunet dans sa présentation précédant) : le cœur de nos préoccupations environnementales n'est-il pas à recentrer aujourd'hui sur le maintien de cette diversité paysagère à l'échelle du territoire ? Diversité des couleurs, des formes, des hauteurs, des perspectives, des fonctions... La difficulté de l'exercice ne réside-t-elle pas dans la capacité des générations actuelles et futures à maintenir



« La difficulté de l'exercice ne réside-t-elle pas dans la capacité des générations actuelles et futures à maintenir et à conserver cette diversité, durablement, tout en tenant compte de l'évolution constante de ces espaces vécus ? ».

Mme Myriam BASLE
AUCAME

cette diversité, durablement, tout en tenant compte de l'évolution constante de ces espaces vécus ?

La question du développement durable apparaît de plus en plus comme un véritable défi. Elle touche aux fondements mêmes de notre modèle de développement.

De nombreuses marges de manœuvres existent, qui nécessitent cependant un changement profond de nos comportements et de nos savoir-faire.

Toute action en faveur de l'environnement est complexe car elle est transversale et implique l'adhésion de nombreux acteurs sur un même territoire. L'enjeu est tel qu'il nécessite l'adhésion de chacun dans ses choix individuels et collectifs.

Synthèse des réactions du public et des débats

Les réactions de l'assistance ont été nombreuses.

Certains points juridiques fondamentaux ont été rappelés :

- Le SCoT de Caen-Métropole a pour but de donner les grandes orientations et objectifs du territoire afin de mettre en œuvre un projet commun. Chaque collectivité dans le cadre de son PLU se fixera néanmoins ses propres règles ;
- Le SCoT doit respecter l'esprit de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine, qui comporte un volet normatif consacré à l'application de la loi littoral. Les deux documents doivent être compatibles ;
- Depuis la loi Urbanisme et Habitat, le SCoT peut valoir Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Dans ce cas de figure, la compatibilité se fera entre le SCoT et les PLU et non entre la DTA et les PLU.



« L'application de la loi littoral sur la côte de Nacre est très bonne au regard des documents d'urbanisme déjà en vigueur ».

M. Christophe
SOULIER
DDE Calvados

Comme cela a été dit dans les autres ateliers, la problématique foncière est au cœur des préoccupations des acteurs du territoire. La forte pression foncière a des impacts négatifs sur l'aménagement du territoire et l'environnement. Ce phénomène est accentué par la quasi absence de politique foncière des collectivités, qui manquent de moyens financiers et de techniques pour acquérir des réserves foncières. Pour faire évoluer cette situation, les communes de Caen-Métropole pourraient délibérer afin d'appliquer la loi dite Borloo « Engagement National sur le Logement » qui instaure un « système de partage de la plus-value » sur les terrains cédés pour la première fois après que la commune les ai rendus constructibles. L'application de ce système permettrait de créer l'amorce du budget d'une politique foncière, préalable à tout projet (*Dominique Vinot-Battistoni – Caen-Métropole*).



« Il faut faire évoluer les lotisseurs vers une nouvelle forme d'urbanisation écologique et apprendre à vivre de façon plus conviviale. »

M. Patrick BIENVENU
Architecte

A plusieurs reprises, ont été signalés des effets néfastes de nos modes de vie actuels sur l'environnement tels que le mitage de l'espace ou la disparition des repères paysagers.

Tous les intervenants ont manifesté une forte attente envers le SCoT pour concilier la pression urbaine et la protection de l'environnement. Il a été proposé de développer, dans l'aire du SCoT, de nouveaux outils de valorisation du patrimoine et de l'identité locale, moteurs de développement local, en mettant par exemple en place des outils plus pertinents qui intégreraient les nouveaux usages (*Régis Berge - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados*).

Enfin, plusieurs intervenants font état de la nécessité d'invention de nouvelles formes urbaines, peu coûteuses en espace et originales, qui permettraient de mettre en évidence différentes identités. L'information et la communication sur « les bonnes pratiques » doit favoriser cette évolution pour que soit créée une culture commune en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture sur le territoire de Caen-Métropole ... et renforcer ainsi son attractivité.

Synthèse

Caen-Métropole dispose d'un cadre de vie (contexte géographique et paysager) favorable. Ses paysages riches et diversifiés la rendent attractive, même si certains indicateurs restent préoccupants tels que la qualité des eaux et la gestion des déchets de toute nature .

Cependant, contrairement à l'idée la plus largement répandue, c'est en grande partie le développement de l'activité économique qui a consommé le plus d'espace.

Ce territoire a vu se développer un modèle d'urbanisation original, ventilant le développement urbain sur chaque village du territoire dans un rayon de 25 à 30 km autour de l'agglomération. Ce milieu périurbain est structuré par des pôles de services, dont l'origine est souvent ancienne.

Demain cette spécificité peut être remise en cause par une périurbanisation à fort impact sur l'environnement, nuisant ainsi à son attractivité.